



DATE DE PUBLICATION : 7 novembre 2019

Le directeur des Services juridiques

Délégation de signature

Vu la décision règlementaire n°2135 relative aux missions de la direction des services juridiques

Vu la délégation de signature donnée par M. BEAU, premier sous-gouverneur de la Banque de France, le 1^{er} juillet 2018 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ARNAUD, Directeur des services juridiques, délégation permanente est donnée à Mme Laura DUFAY-KRULIK, adjointe au Directeur des services juridiques, à l'effet de signer tous actes, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice par la direction des Services juridiques de sa mission générale de conseil, d'expertise et d'assistance dans les différents domaines du droit pour l'ensemble des services de la Banque.

Elle reçoit également délégation à l'effet de représenter la Banque tant en demande qu'en défense devant toutes autorités et commissions administratives ou toutes juridictions et signer tous documents à cet effet.

Elle a également qualité pour déposer plainte auprès du procureur de la République ou du doyen des juges d'instruction dans le cadre d'une plainte avec constitution de partie civile.

Mme Laura DUFAY-KRULIK peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de la Direction des services juridiques.

Fait à Paris, le 7 novembre 2019

Christophe ARNAUD